Konrad Adenauer Stiftung

Maroc-Union Européenne : cohésion sociale et processus démocratique.

11ème RENCONTRE SCIENTIFIQUE ANNUELLE ORGANISEE SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, LES 25 ET 26 MAI 2015 A RABAT.

En collaboration, la Fondation Konrad Adenauer et l'Association Ribat Al-Fath pour le développement durable ont organisé les 25 et 26 mai leur 11ème rencontre annuelle sur les relations Maroc-Union Européenne, avec pour invité d'honneur le Parlementaire Européen et ancien Ministre Président de la Basse-Saxe, M. David James McALLISTER. A cette occasion, plus de 300 participants : membres de l'Etat, corps diplomatiques et acteurs de la société civile se sont réunis afin d'échanger autour du thème « cohésion sociale et processus démocratique ».

Considérant les dynamiques à l'œuvre dans la région méditerranéenne, la 11e rencontre revêtait cette année un intérêt particulier. Il s'agissait de mettre en exergue l'importance du partenariat Maroc-UE dans ce contexte sécuritaire régional spécifique autant que dans le processus de démocratisation renforcé par la Constitution de 2011. Pour tous, la rencontre participait d'un nouvel élan pris par les relations Maroc-UE, à travers le leitmotiv d'une collaboration «win-win» dépassant le prisme économique et sécuritaire au profit d'une coopération compréhensive, qui contribuerait efficacement au développement réciproque et à la démocratisation.

Une communauté de valeurs qui appelle au dépassement du partenariat économique et sécuritaire

M. Abdelkrim BENNANI, président de l'Association Ribat Al-Fath, a d'ailleurs fait de cette vision la pierre angulaire de son discours d'allocution. Dans le contexte de crise que connait le monde, le rapprochement entre les deux rives n'est plus seulement de l'ordre de la volonté mais relève de la nécessité. Les défis de l'espace méditerranéen et sahélo-saharien font du Maroc un acteur fondamental aux côtés de l'UE dans la lutte contre l'extrémisme religieux et la radicalisation, qui représentent une menace pour l'ensemble de la région mais aussi pour l'Europe.

En outre, au vu du contexte géopolitique actuel, marqué par une nouvelle redistribution de l'équilibre des forces dans le voisinage, il convient, selon M.BENNANI, d'envisager une réflexion renouvelée sur la Politique européenne de voisinage (PEV) et de développer

David James McAllister, Membre du Parlement Européen

TOUHAMI AHMED, secrétaire de la Chambre des Représentants

Rupert Joy, Ambassadeur de L'Union Européenne au Maroc

de nouvelles opportunités de coopération. Celles-ci pourraient prendre le relais des instruments existants et ce, à travers des initiatives novatrices intégrant une approche multiforme selon le triptyque : prévention sécuritaire, développement socio-économique et promotion des valeurs culturelles. Un point d'honneur a ainsi été mis sur le fait que l'Union Européenne ne devrait plus considérer sa relation avec les pays de la Rive Sud sous le prisme exclusif de considérations économiques et sécuritaires. La contribution au renforcement des acquis institutionnels, l'appui à la société civile et l'amélioration des conditions de vie des populations de la région, pour la réalisation d'un développement humain équitable et inclusif, sont tous aussi fondamentaux car ils constituent les fondements des démocraties, et sont des remparts essentiels contre toutes les formes d'intolérances, d'inégalités et d'injustices. En ce sens, le partenariat entre l'UE et le Maroc se doit de devenir un « véritable levier pour relever les défis politiques, économiques et sociaux, auxquels sont confrontés les deux parties ». C'est pourquoi, M. Abdelkrim BENNANI appelle de ses vœux un dialogue inclusif entre les deux rives dans le cadre d'une coopération multidimensionnelle contribuant non seulement à la prospérité économique mais également à la promotion de valeurs communes, que sont les Droits de l'Homme, la démocratie et l'Etat de droit.

Le Royaume compte ainsi sur l'UE pour soutenir les réformes internes, à l'instar de la Constitution de 2011, initiées par sa Majesté le Roi Mohammed VI à la faveur d'un développement humain durable confortant les droits et libertés fondamentales ; permettant ainsi « à toute marocaine et à tout marocain, qu'il réside au pays ou en terre d'immigration, d'accéder à la pleine citoyenneté dans la dignité ». A ce propos, les priorités inscrites dans le cadre unique d'appui (2014-2017) adopté en 2014, qui s'inscrivent en droite ligne avec les objectifs des accords tels que le Statut avancé et le Plan d'action pour la mise en œuvre du Statut avancé (2013-2017), traduisent le choix de l'Union Européenne d'aligner les priorités stratégiques de sa coopération avec celles du Maroc, tout comme ce dernier ambitionne une intégration plus forte de ses structures politiques, économiques et sociales à celles de l'Union Européenne.

L'Union Européenne face à de multiples défis

A cette communauté de valeurs, Helmut REIFELD, Représentant résident de la KAS au Maroc, a ajouté, lors de son allocution, les liens de respect réciproque et de solidarité, qui unissent les deux rives et dont la collaboration historique entre Ribat al-Fath et la KAS se veut être l'expression. A ce titre, Helmut REIFELD a tenu à souligner le rôle clé joué par l'Association Ribat al-Fath au sein de la société civile ; corroborant ainsi l'idée selon laquelle le rapprochement entre le Maroc et l'Union Européenne n'était plus exclusivement à envisager selon un rapprochement des Etats et des économies mais également selon un rapprochement des peuples.

Les rencontres entre la KAS et Ribat al-Fath étant toujours l'occasion d'évaluer les acquis, d'analyser les défis et d'anticiper les évolutions en cours, Helmut REIFELD a mis en exergue les enjeux auxquels se trouve confrontée l'Union Européenne. Si la globalisation a consacré le géant économique européen comme un modèle unique imbriquant le politique et l'économie, force est également de constater que l'Union Européenne fait face

Abdelkerim Bennani, Président de l'Association Ribat Al Fath

à de multiples défis autant politiques qu'économiques, à l'instar de la crise financière, qui est allée de pair avec une crise de la confiance dans le projet européen. Ces dernières années l'Europe a, en effet, essuyé la pire crise économique et financière depuis la seconde guerre mondiale. Des mesures sans précédent ont dû être prises par les institutions européennes autant que par les gouvernements nationaux pour stabiliser les économies des pays membres, consolider les finances publiques et éviter que les réussites économiques et politiques issues de dizaines d'années d'intégration européenne ne soient réduites à néant. Il n'en demeure pas moins que depuis la crise de la dette, les critiques contre la capacité d'action de l'Union Européenne n'ont cessées de s'élever, contrastant ainsi avec les signes de reconnaissance et de soutien qui s'étaient manifestés lors de sa création. De par ce fait, il est ainsi devenu légitime de se demander si les exigences économiques de la globalisation n'ont pas pris le pas sur la politique.

L'Union Européenne se trouve également à un carrefour, qui décidera de son modèle futur entre fédéralisme, revalorisation de l'instance supranationale ou encore primauté de certains Etats nationaux forts. Du reste, se pose plus que jamais la question de la place de la Grande-Bretagne dans le projet européen. Par ailleurs, les défis globaux que sont le dérèglement climatique, la gestion des ressources naturelles, la promotion de la paix ainsi que la défense des droits humains et des libertés civiles constituent également des enjeux devant être envisagés à l'échelle européenne et plus pertinemment à l'échelle Méditerranéenne dans sa définition la plus large. Enfin, les évènements terribles survenus récemment en Méditerranée amènent l'Union Européenne et ses partenaires de la rive Sud à faire de la migration un sujet prioritaire dans le cadre de leur politique de coopération multilatérale et bilatérale. En définitive, considérant les changements à l'œuvre dans nos sociétés de la rive Nord comme dans celles de la rive Sud, il semble inconcevable de conserver des stratégies d'hier car l'avenir ne serait se construire qu'à travers un partenariat innovant et adapté. A ce titre, la présence de M. David James McALLISTER, Parlementaire Européen et ancien Ministre Président de la Basse-Saxe, était des plus pertinentes afin d'ouvrir la voie vers un projet d'avenir mutuellement bénéfique pour l'Union Européenne autant que pour ses partenaires.

Un nouvel agenda pour l'Union Européenne

Face à ces multiples « challenges européens », David James McALLISTER s'est, en effet, attaché à dresser les fondements d'une nouvelle stratégie de l'Union Européenne. Selon lui aucun membre européen ne peut se permettre de rivaliser seul avec ces challenges, car dans le contexte contemporain, « tous les pays européens ne sont que des petits pays », c'est pourquoi il a affirmé « qu'une Europe unie était notre meilleure réponse face aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés sur l'ensemble du globe ». Il s'agissait donc d'élaborer une approche permettant de rebâtir les ponts en Europe, de restaurer la confiance des citoyens européens, de concentrer les politiques sur les enjeux clés pour les économies et pour les sociétés et enfin de renforcer la légitimité démocratique de l'UE. Si la croissance économique faisait partie des thèmes majeurs évoqués par McALLISTER, il n'en demeure pas moins, qu'il était avant tout question de présenter un projet global où le rôle de l'Union Européenne à l'international avait notamment une

importance particulière. Dans ce cadre, McALLISTER appel non seulement à l'élaboration d'accords commerciaux équitables et raisonnables, permettant d'assurer une coopération durable avec le voisinage, mais également à une nouvelle politique migratoire, autant qu'à renforcer le rôle de l'UE à l'international dans l'économie, le développement et la promotion de la paix.

Le projet présenté par McALLISTER peut ainsi se résumer en quatre mots : emploi, croissance, justice et changement démocratique, qui englobent à eux seuls les bases d'un agenda permettant de renouveler les bases de l'Union Européenne. Par ailleurs, cet agenda se concentre sur les secteurs où l'Union Européenne est véritablement capable de faire une réelle différence. Pour ce faire, neuf points précis devraient, selon McALLISTER, constituer les piliers indispensables à la relance autant économique que politique du projet européen. Du reste, il serait préférable de laisser les autres domaines dans les mains des Etat membres, qui sont plus légitimes ainsi que mieux équipés pour mettre en place des réponses politiques efficaces au niveau national, comme aux niveaux régional et local. Ceci répondant au principe de subsidiarité ainsi qu'à celui de proportionnalité. Reprenant les mots du président de la Commission Européenne, Jean-Claude JUNCKER, il a, en outre, formulé le vœu d'une « Union Européenne qui serait plus ambitieuse sur les grandes choses et plus modeste sur les petites choses. » Dans ce cadre les neuf recommandations politiques de David James McALLISTER pour l'emploi, la croissance, la justice et le changement démocratique sont les suivantes :

1. Relancer la croissance, l'emploi et l'investissement

Après la crise, le pire a été évité mais le peuple européen a payé le prix fort. Plus de 6 millions de personnes ont perdu leur emploi, le taux de chômage des jeunes a atteint des records et plusieurs pays membres se trouvent bien loin d'atteindre une croissance durable ainsi qu'un niveau d'investissement adéquate. Pour y pallier la première priorité devrait être de renforcer la compétitivité européenne et de stimuler l'investissement, afin de créer de nouveaux emplois. Dans ce sens Jean-Claude JUNCKER a déjà présenté un ambitieux « package pour l'emploi, la croissance et l'investissement ». Il semble inconcevable de construire une croissance pérenne sur une montagne de dette grandissante. C'est du moins la leçon qui pourrait être retenue de la crise. Afin de soutenir des dynamiques économiques de court-terme et de renforcer les fondamentaux de la croissance sur le long-terme, l'Union Européenne agit sur trois fronts : l'investissement, les réformes structurelles et la responsabilité fiscale en respectant les impératifs de l'offre et la demande. Dans ce cadre, le travail de Bruxelles réside dans le fait de mettre à disposition des fonds publics pour stimuler l'investissement privé car ce sont avant tout les entreprises et non les gouvernements et les institutions qui créent des emplois. Il conviendrait donc à présent de faire preuve de plus de flexibilité dans l'utilisation de ces fonds publics, de développer des investissements plus pertinents et plus ciblés ainsi que de moins réguler ces investissements. Selon la Commission de telles mesures permettraient sur les trois prochaines années de mobiliser plus de 300 millions d'euros supplémentaires dans l'investissement public et privé. Une part significative de ce montant

Helmut Reifeld, Représentant résident de la KAS au Maroc

devrait être tournée vers des projets, qui pourraient aider la nouvelle génération à retrouver des emplois décents tout en complétant les efforts déjà menés par l'initiative européenne « Garantie pour la jeunesse ».

2. Le Marché Unique Numérique

Le Marché Unique Numérique constitue l'un des éléments clefs, afin d'insuffler une nouvelle dynamique à travers l'économie européenne considérée comme un tout englobant à la fois le renforcement de l'emploi, la croissance, l'innovation et le progrès social. L'Europe a besoin d'être le fer de lance de cette révolution numérique et ce dans l'intérêt de ses citoyens autant que dans celui de son secteur des affaires. Pour ce faire, il faut que les consommateurs puissent avoir librement accès aux services, à la musique, aux films ainsi qu'aux évènements sportifs sur leurs appareils électroniques où qu'ils soient en Europe. Selon les experts, la création d'un tel Marché Unique Numérique permettrait à la croissance européenne de générer plus de 250 milliards d'euros supplémentaires au cours des cinq prochaines années, tout en créant des centaines de milliers de nouveaux emplois. Afin d'atteindre cet objectif, la Commission Européenne a d'ores et déjà présenté sa stratégie du Marché Unique Numérique au début de mois de mai 2015. Il s'agissait ni plus ni moins d'une feuille de route pour les Etats membres, les incitant à accepter les changements les plus nécessaires dans le cadre du Marché Unique Numérique en matière de e-commerce, de géo-blocking, de droits d'auteur et de taxes sur les ventes. David James McALLISTER a bien insisté sur le fait que la numérisation pouvait aider l'Europe à débloquer tout le potentiel résidant dans son Marché Unique. C'est pourquoi, selon lui, la direction prise par la Commission Européenne en ce sens est des plus pertinentes.

3. Un marché intérieur plus juste où l'industrie se trouvera renforcée

Dans le contexte de la mondialisation, le Marché Unique est vraisemblablement l'un des meilleurs atouts européens. La prochaine étape résiderait dans le fait d'en faire une véritable rampe de lancement pour les entreprises et les industries européennes ; leur permettant ainsi de prospérer au mieux dans l'économie globale. Il faut donc renforcer la haute-performance du secteur industriel au sein du marché intérieur. Ceci est d'autant plus pertinent que la croissance ne peut se construire uniquement sur la base des services. Ainsi, afin de s'assurer que l'Europe garde son leadership dans les secteurs stratégiques à forte employabilité quatre éléments semblent primordiaux. Tout d'abord, il est nécessaire de stimuler l'investissement dans les nouvelles technologies. Ensuite, il faut améliorer l'environnement du secteur des Affaires. Puis, l'accès au marché et à la finance se doit d'être facilité, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Enfin, il est important de s'assurer que les travailleurs aient les compétences dont le secteur industriel contemporain a effectivement besoin. Du reste, David James McALLISTER a tenu à rappeler que la libre circulation des travailleurs a toujours été l'un des piliers clefs du marché intérieur. Selon lui, la libre circulation devrait être considérée comme une opportunité économique et non comme un danger potentiel. Qui plus est, il a également défendu avec fermeté la notion de justice dans le secteur professionnel en affirmant qu'il n'y avait pas de place pour le « dumping social » au sein de l'Union Européenne et que par conséquent le même travail devait être rétribué de la même manière dans toute l'Union.

4. Une Union Economique et Monétaire plus juste et plus poussée

Au cours des prochaines années, les réformes liées à l'Union Economique et Monétaire vont continuer afin de préserver la stabilité de la monnaie unique tout en renforçant la convergence économique et fiscale ainsi que le rapprochement des politiques du marché du travail entre les Etats membres, qui partagent l'Euro. La crise financière venant juste de marquer une pause, il faudrait mettre à profit cette pause afin de consolider et de compléter les mesures extraordinaires, qui ont dues être prises durant la crise, en les simplifiant ainsi qu'en les rendant plus légitimes sur le plan social. Pour McALLISTER, la stabilité de l'Euro et la solidité des finances publiques sont, en effet, tout autant importantes que ne l'est la justice sociale lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des réformes structurelles. Dans ce projet d'approfondissement de l'Union Economique et Monétaire, David James McALLISTER a notamment mis en exergue trois points essentiels. En premier lieux, il considère indispensable d'effectuer une révision des réformes législatives du « six-pack » et du two-pack » axée sur la stabilité. Deuxièmement, il faudrait encourager des réformes structurelles supplémentaires, qui pourraient passer par le biais de motivations financières additionnelles ainsi que par une capacité de ciblage fiscal à l'échelle de la Zone Euro, si cela est nécessaire. Enfin troisième point, il paraît nécessaire de proposer des solutions au profit d'une représentation plus efficace du modèle économique et monétaire européen à l'international.

5. Une Union Energétique Européenne Durable

Les évènements géopolitiques actuels rappellent inévitablement que l'Europe demeure trop dépendante de ses importations de gaz et de pétrole. McALLISTER propose donc de réformer et de réorganiser la politique énergétique européenne à travers une nouvelle Union Energétique Européenne. Pour ce faire, il serait indispensable de rassembler les ressources européennes, de combiner les infrastructures et d'unir les pouvoirs de négociation vis-à-vis des autres pays. Il conviendrait également de diversifier les sources d'énergie tout en réduisant la forte dépendance énergétique de nombreux pays membres. Par ailleurs, il est certes nécessaire de laisser ouvert le marché énergétique européen à ses voisins, toutefois s'il s'avère que le prix de l'énergie importée de l'Est devienne trop coûteux sur le plan commercial où sur le plan politique, alors l'Europe devrait être capable de se tourner très rapidement vers d'autres sources d'approvisionnement, voir également d'inverser les flux énergétiques lorsque cela est nécessaire. Au demeurant, l'Europe se doit également de renforcer le partage des énergies renouvelables sur le continent. Ceci n'est pas seulement l'affaire d'une politique responsable en matière de changement climatique, cela représente aussi une politique impérative pour l'industrie afin de toujours avoir à disposition de l'énergie à prix abordable sur le moyen terme. Sur ce point David James McALLISTER a insisté sur sa conviction dans le fort potentiel de la croissance verte. Il est d'ailleurs allé plus loin en affirmant que selon lui l'Union Energétique Européenne devrait faire de l'Europe le numéro un mondial dans le domaine des énergies renouvelables. La question de la place de l'Union Européenne dans le monde constituait justement la suite de son projet. David James McALLISTER a ainsi développé les quatre derniers éléments qui pourraient contribuer à la prospérité

de l'Union Europe sur la scène internationale et ce notamment à travers la promotion des principes de justice.

6. Des accords commerciaux raisonnables et équitables

Force est de constater que le commerce contribue grandement à la croissance ainsi qu'à l'emploi. A ce titre il faut rappeler que les négociations entre l'Union Européenne, le Japon et le Vietnam en matière d'accords commerciaux ont bien avancées et que celles avec le Canada et Singapour ont été finalisées. De plus, d'autres sont en cours avec les pays du Mercosur, l'Inde, la Malaisie et le Maroc. Ce dernier point méritant évidemment d'être souligné à l'occasion de la 11ème rencontre. Par ailleurs, les relations entre les Etats-Unis et l'Union Européenne constituent pour l'Europe la pierre angulaire de sa prospérité ainsi que de sa liberté. C'est pourquoi, selon McALLISTER, l'un des défis les plus importants à l'heure actuelle réside dans les progrès qui pourront être faits au cours des négociations portant sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP). Sur ce point, l'Union Européenne et les Etats-Unis devraient faire tous les efforts possibles afin qu'il résulte de ces négociations un accord compréhensif, ambitieux et mutuellement bénéfique. David James McALLISTER a, en effet, qualifié d'anachronique, le fait qu'au vingt et unième siècle les Européens et les Américains continuent de s'imposer réciproquement des droits de douanes sur leurs produits. Pour autant, ceci ne signifie en aucun cas que la sécurité, la santé, les acquis sociaux, la protection des données ou encore la diversité culturelle de l'Europe pourraient être sacrifiés au nom du libre-échange. A cet égard, David James McALLISTER a d'ailleurs voulu être très clair en affirmant que selon lui la sécurité alimentaire de l'Europe autant que la protection des informations personnelles des européens constituaient deux éléments sur lesquels il fallait être intransigeant lors des négociations. Il a par ailleurs ajouté, qu'il considérait également inacceptable le fait que la juridiction des tribunaux dans les Etats membres de l'Union Européenne puisse se voir limitée par des régimes spéciaux accordés aux investisseurs. L'Union Européenne est, en effet, bien plus qu'un simple marché commun, c'est également une union fondée sur le partage de valeurs communes, qui sont exprimées dans les traités ainsi que dans la Chartre des Droits Fondamentaux.

7. Des droits fondamentaux basés sur une confiance mutuelle

Les citoyens européens attendent ainsi de leurs gouvernements qu'ils assurent la justice, la protection, et l'égalité conformément au respect des droits fondamentaux et aux principes de l'Etat de Droit. Ceci requiert entre autre que les actions européennes soient basées sur ces valeurs communes. En ce sens, il va sans dire qu'aucune forme de discrimination, quelle porte sur la nationalité, le genre, les origines, la religion, les croyances, l'âge, le handicap, les préférences sexuelles, ou l'appartenance à une minorité, n'a donc sa place au sein de l'Union Européenne. A ce titre, la protection des données constitue donc un droit fondamental d'une importance primordiale à l'heure du numérique. C'est en ce sens que David James McALLISTER a mis en exergue le fait que l'Union Européenne se devait de mettre en œuvre tous les efforts nécessaires afin, non seulement de finaliser le cadre législatif en la matière au sein de l'Union Européenne, mais également de soutenir ce droit dans le cadre des relations extérieures qu'elle entretient avec le reste du

monde. Par ailleurs, dans le but de faire respecter ces valeurs partagées, combattre le crime et le terrorisme transfrontalier constitue une responsabilité commune à l'échelle européenne. Il est, de part ce fait, nécessaire de sévir avec fermeté contre toutes les formes de crime organisé telles que le trafic d'êtres humains, la contrebande ou encore la cybercriminalité, qui est en constante hausse. David James McALLISTER a continué son propos en appelant à lutter contre la corruption, le terrorisme et la radicalisation. Ce combat devant cependant se faire en cohérence avec le respect des droits fondamentaux et des valeurs, qui encadrent notamment les procédures ainsi que la protection des données personnelles. Il s'agit donc pour McALLISTER de coopérer ensemble afin de faire face à la menace terroriste « non avec émotion et démesure mais avec clairvoyance et détermination ».

8. Une nouvelle politique migratoire

La mort de milliers de réfugiés en Méditerranée est une tragédie, qui a bouleversé le monde entier. Ces évènements ont montré à l'Europe, qu'elle se doit de mieux gérer la question migratoire. David James McALLISTER a mis un point d'honneur sur le fait que ceci constitue avant tout un impératif d'ordre humanitaire. Il est, en effet, convaincu que travailler plus étroitement ensemble dans un esprit de solidarité évitera que les tragiques situations des derniers mois ne se reproduisent. La réponse la plus pertinente que puisse apporter le Conseil Européen serait, selon lui, d'augmenter les fonds dédiés à la recherche et aux opérations de sauvetage ainsi qu'à la lutte contre les contrebandiers. Sur la base des valeurs communes, l'Europe se doit, selon McALLISTER, de protéger ces gens dans le besoin par le biais d'une grande politique commune en matière d'asile. Les demandeurs d'asile fuyant les guerres civiles déchirant leur pays devraient bénéficier de la solidarité européenne. Il faudrait, à cet égard, partager la charge entre les Etats membres ayant à traiter avec les réfugiés. En supplément du système existant il serait donc nécessaire d'avoir un mécanisme de solidarité entre les Etats membres pour les demandeurs d'asile. Toutefois, David James McALLISTER considère qu'en parallèle la lutte contre la migration irrégulière devrait être intensifiée et ce notamment grâce à une meilleure coopération avec les pays tiers ; ainsi qu'en pénalisant les passeurs. Ces derniers ne sont, en effet, rien d'autre que des « criminels, qui exploitent la douleur et la pauvreté de personnes dans la détresse ou souffrant de persécution ». David James McALLISTER a ainsi affirmé que l'Europe traînera ces criminels en justice.

9. Un acteur global plus fort

Afin de conclure la présentation de son projet européen, McALLISTER a tenu à mettre en exergue la place de l'Union Européenne dans le monde mondialisé. Il a tout d'abord appelé de ses vœux une Europe plus forte en matière de politique étrangère. A ce titre, les évènements récents, que sont la crise Ukrainienne et la situation sans cesse plus inquiétante du Moyen-Orient, ont souligné à quel point il était important que l'Europe soit capable de se montrer unie sur la scène internationale. Pour David James McALLISTER, la façon dont fonctionne la politique étrangère commune à l'heure actuelle rappelle toutefois que le chemin reste encore long avant d'atteindre un tel objectif. Par conséquent, l'Union Européenne a besoin de se doter de meilleurs mécanismes afin d'anticiper les évènements plus tôt et d'identifier plus rapidement des réponses communes. Il s'agit, en d'autres termes, de devenir plus efficace en mettant en commun tous les outils de l'action extérieure européenne, que sont la politique commerciale, l'aide au développement, la participation aux institutions financières internationales et la politique de voisinage. Ces éléments devraient être combinés et activés au profit d'une seule et même logique européenne. McALLISTER a également ajouté, qu'en matière de sécurité et de défense il fallait œuvrer dans le sens d'une Europe plus forte. Certes l'Europe est un « soft power », pour autant il n'en demeure pas moins que, selon lui, même le plus puissant des « soft power » ne peut s'inscrire dans la durée en faisant l'économie de ses capacités défensives.

Réformer la Politique Européenne de Voisinage

Force est de constater que ce projet, ambitieux autant que pertinent, ne saurait se réaliser sans une coopération accrue avec les partenaires de l'Union Européenne. Par ailleurs, dans un monde de plus en plus mondialisé, les nouveaux défis européens sont également les nouveaux défis de ses voisins. A ce titre, la Politique Européenne de Voisinage est aujourd'hui inscrite sur l'agenda du Conseil Européen, sur celui de la Commission Européenne mais également sur celui du Parlement Européen. Elle est, en outre, sur le point d'être revue fondamentalement, ce qui aura des impacts significatifs sur le dialogue et la coopération qu'entretiendra l'Union Européenne dans les prochaines années. A cet égard, David James McALLISTER a partagé sa vision de la Politique Européenne de Voisinage. Il a ainsi souligné que selon lui la PEV se devait de promouvoir un cadre pertinent assurant des relations de longs termes avec les partenaires, en renforçant sa dimension politique ainsi que sa capacité de répondre aux différents enjeux, qui lient les pays les uns aux autres. Afin de mieux illustrer son propos, McALLISTER a énoncé les cinq principes clefs qui devraient, à son sens, permettre de rationaliser la Politique Européenne de Voisinage dans un souci de cohérence avec les priorités et les intérêts politiques de l'Union Européenne. Il s'agissait des principes de différenciation, de flexibilité, d'appropriation, de visibilité et enfin de ciblage. Ce dernier point faisant référence aux différents domaines prioritaires pour l'Union Européenne que constituent la sécurité, le développement économique et le commerce, la bonne gouvernance, la migration, l'énergie et pour finir les droits humains. Dans le cadre de ces principes, la nouvelle Politique Européenne de Voisinage devrait, selon McALLISTER, prendre en compte cinq variables essentielles. Premièrement, les intérêts et les besoins de l'Union Européenne ainsi que ceux de ses voisins.

Zakaria Abouddahab, professeur universitaire à l'Université Mohammed V Rabat-Agdal

Deuxièmement, le degré d'engagement des pays voisins en matière de réforme. Troisièmement, le niveau d'ambition quant au partenariat. Quatrièmement, les différents défis à surmonter. Cinquièmement, l'environnement géopolitique. A cet égard, le principe de flexibilité s'avère être l'un des plus cruciaux afin de mettre en place des politiques permettant de répondre rapidement aux changements, aux challenges et aux crises, qui peuvent survenir dans les différentes régions du voisinage. De même, David James McALLISTER, a tenu à insister sur le fait que le principe de différenciation se trouvait au cœur de toute réforme de la Politique Européenne de Voisinage car toute tentative d'élaboration d'un modèle universel serait vouée à l'échec.

Le Maroc au cœur de la PEV

Avant de conclure son discours, David James McALLISTER a voulu souligner la place particulière du Maroc dans le cadre des partenariats qu'entretient l'Union Européenne avec ses voisins. Le Maroc est le partenaire le plus important et le plus actif dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage dans la région. Les visites successives du Commissaire européen Johannes HAHN en Décembre 2014 et celle du Directeur Général Hugues MINGARELLI au début de l'année 2015, constituent à elles seules deux exemples de l'importance portée sur le Royaume du Maroc dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage. Le Royaume reste, aujourd'hui, après la Palestine, le premier bénéficiaire de la coopération technique et financière de l'Union Européenne dans la région du voisinage. Pour la période 2014-2017 le budget indicatif est ainsi compris entre 728 et 890 millions d'euros selon l'avancement des réformes. A ceci s'ajoute des fonds additionnels d'un montant de 20 millions d'euros en 2014 et de 30 millions d'euros en 2015, visant à appuyer les réformes démocratiques ainsi que le développement économique durable et inclusif sous le programme SPRING devenu aujourd'hui « UMBRELLA ». Ces programmes sont destinés à aider la région du voisinage suite aux « Printemps arabe ». Par ailleurs, les négociations sur le DCFTA entamées en 2013 constituent une priorité clef pour la Commission Européenne. L'année 2015 a d'ailleurs été à cet égard une année où de nombreux progrès ont été faits en la matière. S'il est vrai que le DCFTA est regardée avec un certain scepticisme par la société civile ainsi que par le monde des affaires marocain, il n'en demeure pas moins que l'Union Européenne cherche à élaborer des mesures adaptées, soutenues par la coopération technique et financière, afin de maximiser les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux mutuels, tout en évitant ou en minimisant les impacts négatifs potentiels.

L'enjeu migratoire

De même, le partenariat de mobilité UE-Maroc signé en 2013 s'inscrit dans une ligne similaire. La Commission Européenne a reçu un mandat pour débuter les négociations en faveur de la facilitation des visas ainsi que des accords de réadmission. Toutefois, à deux reprises, les négociations ont été reportées à la dernière minute. David James McALLISTER a donc profité de cette tribune pour rappeler l'importance du Partenariat de Mobilité et encourager le Maroc à rester engagé dans les négociations pour la facilitation des visas et les accords de réadmission. Ceci est d'autant plus crucial qu'aujourd'hui les flux migratoires, trop souvent envisagés à tort dans un seul sens, font du

Royaume un pays d'émigration vers l'Europe autant qu'un pays d'immigration pour les européens. Des millions d'Européens sont d'origine marocaine et chaque année des milliers de marocains acquièrent la nationalité européenne. Ces derniers constituent d'ailleurs la majorité des étrangers accédant à la nationalité européenne. De même, le Maroc est plus que jamais un pays accueillant un nombre croissant de résidents étrangers. Fort de ce constat, en septembre 2013, sous le patronage de sa Majesté le Roi Mohammed VI, le gouvernement marocain a annoncé l'élaboration d'une nouvelle approche de la question migratoire, qui prendrait plus en compte les droits humains. Ce projet comporte notamment deux éléments clefs : la régularisation des migrants en situation irrégulière et l'amélioration des procédures de demande d'asile, en établissement un nouveau cadre législatif, ce qui devrait permettre à la fois de lutter contre les trafics et de mieux gérer la migration.

Dans ce processus, l'Union Européenne n'apporte pas seulement son aide aux migrants vulnérables, elle soutient également les institutions marocaines au niveau stratégique et organisationnel. A travers ce travail, l'Union Européenne cherche autant à soutenir la migration régulière qu'à lutter contre les flux illégaux. De fait, la qualité de la relation UE-Maroc en matière de migration est vitale pour la prospérité du Nord comme pour celle du Sud de la Méditerranée. Si les efforts déployés dans ce domaine par le Maroc ces dernières années ont été félicités par l'Union Européenne notamment en ce qui concerne les droits humains, beaucoup reste encore à faire. David James McALLISTER encourage donc le Royaume à élaborer une approche inclusive avec l'Union Européenne afin de renforcer le dialogue et la coopération autour de l'enjeu crucial que représente la migration.

C'est très jeune que David James McAllister commence sa carrière politique au sein de la CDU. A 20 ans déjà, il devient président de l'Union de la Jeunesse dans l'arrondissement de Cuxhaven. En parallèle, grâce à une bourse offerte par la Fondation Konrad Adenauer, il fait des études de droit et devient avocat en 1998. Il n'en demeure pas moins qu'il conçoit de se réaliser avant tout en politique, ainsi la même année il accède à des responsabilités importantes puisqu'il est élu député régional au Landtag de Basse-Saxe. Puis, seulement quatre ans plus tard, en 2002, il devient Secrétaire Général de la CDU dans le Land de la Basse-Saxe sous la direction de Christian Wulff. Son travail émérite lui vaut de succéder à Christian Wulff à la présidence de la CDU en Basse-Saxe en 2008 après avoir récolté 98,9% des voix. Entre 2010 et 2013, il accède à la plus haute fonction régionale puisqu'il est élu Ministre-Président de Basse-Saxe avec 80 voix sur 148. Il devient ainsi le plus jeune ministre-président de tout le pays. C'est aujourd'hui à l'échelle européenne que David McAllister poursuit son engagement politique. Depuis 2014, il est en effet devenu membre du Parlement Européen où il porte les valeurs de la CDU. Au Parlement Européen, David James McAllister est notamment très engagé sur les questions liées à la sécurité ainsi qu'à l'Etat de Droit et à la démocratisation dans le cadre de la coopération européenne. Il est à ce titre membre de la Commission des Affaires Etrangères, de la délégation pour les relations avec l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN et membre suppléant de la Sous-commission « Sécurité-Défense ». De même il est également membre suppléant de la Commission des Affaires Constitutionnelles.

« Au Maroc l'action de l'Union Européenne prend tout son sens »

Outre la présentation d'une feuille de route ambitieuse pour l'Europe, l'intervention de David James McALLISTER a eu le mérite de mettre en valeur l'importance des relations UE-Maroc. Aux vues des différents enjeux évoqués, force est de reconnaître, que le partenariat est aussi important pour l'Union Européenne que pour le Maroc. Ambassadeur du Parlement Européen à l'occasion de cette 11ème rencontre, McALLISTER a également montré dans quelles mesures la coopération UE-Maroc était le fruit du concours de toutes les institutions de l'Union Européenne. C'est d'ailleurs en ces termes que son Excellence Rupert JOY, Ambassadeur de la délégation de l'Union Européenne au Maroc, a entamé son propos tout en évoquant la spécificité du partenariat UE-Maroc, qui réside dans la conjonction entre deux éléments : d'une part un environnement politique favorable à la démocratisation et à la défense des Droits de l'Homme et d'autre part la situation socio-économique complexe pouvant constituer un frein au processus démocratique. L'action de l'Union Européenne est donc dépendante de ce cadre et doit s'y inscrire de manière cohérente car « tout n'est pas liée à une volonté politique mais également à l'environnement socio-économique et politique ».

Un environnement politique favorable...

La nouvelle Constitution de 2011 a indéniablement marqué un tournant fort dans l'histoire politique marocaine. Dans le nouvel environnement politique, auquel elle a donné naissance, l'ensemble des conditions sont aujourd'hui réunies pour donner à l'action de l'Union Européenne tout son sens. L'Union Européenne cherche, en effet, à promouvoir ses valeurs et ce nouvel élan démocratique a montré que le Maroc s'en inspirait. A travers son partenariat l'Union Européenne s'efforce donc de soutenir le nouveau projet sociétal engagé par le Roi Mohammed VI et considère la Constitution de 2011 comme sa feuille de route. Ceci a également permis de diversifier les partenaires et ainsi d'établir une coopération à plusieurs niveaux. Ainsi, si auparavant les projets de démocratisation et de défense des Droits de l'Homme s'élaboraient avant tout avec les acteurs de la société civile, la nouvelle donne politique a fait des acteurs publics des partenaires pertinents, qui mènent également de nombreux projets innovants, comme en témoigne le plan d'égalité homme-femme lancé par le gouvernement. Du reste, les partenariats avec les acteurs de la société civile se sont également vus renforcés grâce à une volonté de libéralisation, qui a permis à la société civile déjà très dynamique de favoriser son espace de dialogue. Actuellement, plus de 50 projets avec la société civile sont en cours d'exécution avec un budget global de 15 millions d'euros. Par ailleurs, la nouvelle « Facilité Société Civile » de l'Union Européenne a permis de contribuer au renforcement des capacités de la société civile avec la mise en œuvre d'un nouveau programme, qui a couvert la période 2013- 2015, grâce à un budget global de 1.4 millions euros. Le défi à présent réside dans le fait d'élargir l'appui de l'Union Européenne à tous les acteurs du changement. Cela commence déjà avec le Parlement, qui est une institution clef de toute Démocratie. Toutefois il est nécessaire de développer également le partenariat avec les partis politiques, qui ont un rôle primordial dans l'expression du débat démocratique.

...mais une situation socio-économique complexe qui dégrade le lien social et freine le processus démocratique

Malgré cet environnement politique favorable, la coopération dans le processus démocratique entre l'Union Européenne et le Maroc se trouve en partie freinée par la situation socio-économique du Royaume. Si l'émergence d'une classe moyenne favorise au Maroc la démocratisation, il n'en demeure pas moins que le pays reste très segmenté par des inégalités socio-économiques fortes et un niveau d'éducation hétérogène. A ceci s'ajoute la question linguistique, qui n'est pas un facteur neutre comme le montre l'enjeu de l'Amazighité. L'ensemble de ces éléments participe à la dégradation du lien social et en particulier à celle du lien politique, comme en témoigne le faible taux de participation politique aux différentes élections. Ceci a d'ailleurs été détaillé par l'intervention de M. Mohammed Tawfik MOULINE, Directeur général de l'Institut Royal d'Etudes Stratégiques. Celui-ci a même été plus loin en dévoilant les résultats d'une enquête menée par son institut révélant ainsi que le lien le plus faible au Maroc est justement le lien politique. Pour la moitié des gens interrogés, voter était considéré comme inutile voir ne suscitait aucun intérêt. Dans ce cadre force est de constater que les conditions socio-économiques ont un effet direct positif ou négatif sur le processus démocratique. Comprendre sur le plan scientifique la situation socio-économique permet d'agir efficacement sur le plan politique. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette approche globale que l'Union Européenne cherche à agir au Maroc.

Les améliorations socio-économiques au profit du processus démocratique

Au Maroc le lien intrinsèque tissé entre le processus démocratique et l'amélioration socio-économique prend tout son sens. Fort de ce constat, Rupert JOY a souligné que l'action de l'Union Européenne dédiée à accompagner le processus de démocratisation, vise en grande partie à surmonter les difficultés sociales. En ce sens, lorsque l'Union Européenne cofinance avec le Maroc un projet tel que celui de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, ceci s'inscrit également dans le soutien au projet démocratique. Dans cette approche globale, l'Union Européenne place également les jeunes et l'éducation au cœur de son projet de coopération car le processus démocratique ne saurait se faire sans l'amélioration de leurs conditions socio-économiques. A ce propos, il faut rappeler qu'en 2013 quatre programmes majeurs ont été engagés dans le cadre du plan d'action annuel et qui ont concerné l'Education (phase II 90 millions d'euros), la Couverture médicale de base (Phase III 50 millions d'euros), l'Agriculture (Phase II 60 millions d'euros) et le programme Réussir le Statut avancé (phase II 97 millions d'euros). Le secteur de l'éducation a bénéficié d'appui de l'UE de 210 millions d'euros depuis 2007 en appui budgétaire y compris destiné à l'alphabétisation. Tous ces programmes ont été signés en 2014 et donnent lieu à des décaissements chaque année en fonction de la réalisation des conditionnalités afférentes à l'appui budgétaire. Le montant qui sera décaissé en 2015 pour l'éducation n'est pas encore défini et dépendra des résultats de la mission de suivi prévue au mois de novembre 2015. Ce partenariat entre l'Union Européenne et le Maroc a donné des résultats très satisfaisants ces dernières années.

A titre d'exemple plusieurs secteurs sociaux appuyés par l'aide de l'UE peuvent être cités : la réforme de la santé a permis déjà une réduction de plus de 50% de la mortalité maternelle et de plus de 30% de la mortalité infantile entre 2004 et 2010, ainsi que l'extension de la couverture médicale (RAMED) de 16% en 2005 à 28% fin mars 2015. Les programmes menés dans le secteur de l'éducation et de la lutte contre l'analphabétisme permettent également de constater une amélioration des indicateurs clefs (augmentation des taux nets de scolarisation passant de 90,4% en 2007/2008 à 98,4% en 2012/2013, diminution du taux d'analphabétisme de 43% en 2004 à 28% en 2012). Le nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation est passé de 180.000 en 1998-99 à plus de 616.000 en 2014-15. Une grande partie des aides attribuées par l'Union Européenne passe notamment par de l'appui budgétaire. C'est-à-dire des fonds versés directement au budget de l'Etat Marocain à conditions que les objectifs fixés par le Maroc et l'Union Européenne soient atteint. Cette forme d'aide témoigne d'une volonté de la part de l'Union Européenne de laisser au Maroc toute sa liberté dans la conduite des programmes de coopération. « Nous ne donnons pas de leçon mais nous offrons un modèle tout en cherchant une coopération gagnant-gagnant ». Toutefois ce crédo s'applique à l'ensemble du partenariat Maroc-UE.

L'Union Européenne et son rôle « d'accompagnateur »

Un point d'honneur a été mis par son Excellence Rupert JOY sur le rôle « d'accompagnateur », de l'UE. Plus qu'un simple observateur l'UE se garde cependant d'être intrusive afin de soutenir au mieux les avancées du Royaume dans un souci de respect de la souveraineté. Les programmes pour l'appui à la justice sont de bons exemples, car ce ne sont pas des programmes de l'Union-Européenne mais des programmes demandés par le Royaume. En somme, le défi de l'Union-Européenne c'est d'être un acteur clef dans la relation tripartite entre la société-civile, l'Etat marocain et l'Union Européenne sans jamais être intrusif, mais en encourageant des espaces pour échanger en toute transparence. Le leitmotiv de la coopération entre l'Union Européenne et le Maroc pourrait ainsi se résumer par « Agir ensemble pour être plus efficace ».

La réponse marocaine

Ce dernier élément a d'ailleurs été corroboré par les interventions marocaines tout au long de la rencontre. Selon M. TOUHAMI, secrétaire de la Chambre des Représentants, le Maroc s'est beaucoup inspiré de l'UE. Ce rapport d'échange et de constante concertation avec l'UE, a permis au Maroc de repenser la cohésion sociale. Depuis, l'octroi du statut avancé, le Royaume a ainsi pu réadapter des concepts tels que la démocratie, l'insertion sociale et le développement à la réalité actuelle du pays. Cette volonté a été traduite par la promulgation de la Constitution de 2011 qui a mis les jalons d'un nouveau contrat social. En définitive, la coopération « gagnant-gagnant » a plus que jamais été mise en avant dans le cadre d'un partenariat faisant de l'adaptabilité son maître-mot.

La seconde journée fut, quant à elle, l'occasion de mettre en valeur la contribution du partenariat Maroc-Union Européenne à la cohésion sociale marocaine dans le cas particulier de l'emploi. A cet égard, M. Mohamed BOUTATA, Secrétaire général du Ministère du travail, a présenté l'emploi non seulement, comme l'un des

piliers de la cohésion sociale au Maroc, mais également comme un exemple pertinent de secteur dont les réformes s'inscrivent dans le processus général de démocratisation que connaît le Royaume. Les avancées du Maroc en la matière, qui concordent avec les standards fixés par la Convention 102 de l'organisation internationale du travail, ont d'ailleurs été saluées, car elles consacrent la protection sociale comme un droit humain. Le RAMED, Régime d'Assistance Médicale pour les plus démunis, ou l'INDH, l'Initiative pour le Développement Humain, sont autant d'exemples, qui témoignent effectivement d'une stratégie nationale visant à la revalorisation du capital humain et à la préservation de la dignité humaine. Dans ce cadre, l'Union Européenne, qui a pleinement contribué au RAMED (à hauteur d'environ 90 millions d'euros) et à l'INDH (environ 85 millions d'euros devraient avoir été débloqués pour la période 2007-2017) est un partenaire particulièrement apprécié par le Royaume. Rejoignant les propos tenus la veille par son Excellence Rupert JOY, M. Mohamed BOUTATA a notamment mis l'accent sur le rôle d'accompagnateur que joue l'UE dans le domaine de l'emploi au Maroc. Outre l'appui budgétaire, qui a pour vocation de soutenir sans contraindre, le partenariat Maroc-UE met un point d'honneur aux échanges d'expertises et ce notamment par le biais des jumelages sectoriels, qui ont pu être développés et contribuent au rapprochement technique autant que culturel entre les deux rives.

La migration au cœur du débat

Durant deux jours, les interventions ont suscité un échange dynamique et constructif avec l'audience. Le débat a particulièrement mis en exergue des approches de l'immigration contrastant avec le topos de la « Forteresse Europe ». Deux éléments ont ainsi été clairement portés à l'unisson par les intervenants. D'une part, McALLISTER a défendu l'idée selon laquelle « nous ne devons pas combattre les migrants mais plutôt nous battre contre les raisons de l'immigration là où elle commence, c'est-à-dire en Afrique ». Il en va d'une responsabilité humanitaire, d'aider ceux qui en ont besoin, autant que d'une responsabilité historique car nombreux sont les problèmes africains qui trouvent leurs origines en Europe. D'autre part son Excellence Rupert JOY, a affirmé que la migration ne devait plus être envisagée comme un danger mais comme une chance pour l'Europe autant que pour le Maroc ; c'est pourquoi l'UE cherche notamment à encourager les flux dans les deux sens. L'exemple des européens d'origine marocaine est sans doute l'un des plus éloquent dans la mesure où ceux-ci participent autant à la prospérité de l'Europe et du Maroc, qu'ils ne concrétisent un pont culturel entre les peuples des deux rives. C'est d'ailleurs en ce sens que le Roi Mohammed VI a fait connaitre son intention de revaloriser le rôle des Marocains résidents à l'étranger et créé un Ministère dédié aux MRE.

Au terme de cette 11e rencontre le Maroc apparaît plus que jamais comme un voisin stratégique indispensable pour l'Europe. A cet égard, David James McALLISTER a tenu à souligner que si certains domaines restaient encore à améliorer, il n'en demeure pas moins que dans de nombreux secteurs la coopération entre le Royaume et l'Union Européenne est une référence à suivre pour l'ensemble de la région. Ceci semble être le résultat de relations multiséculaires fondées non seulement sur des liens économiques mais également sur des valeurs paratagées.

Publications « En Plénière » (2013-2014)

- Un nouveau partenariat euro-méditerranéen d'éducation et de recherche scientifique
- Droits des femmes méditarranéennes aprés les « révolutions arabes »
- Le Maroc et l'Union européenne : perspectives pour un partenariat énérgétique
- Maroc-Europe : La convergence réglementaire
- Les droits de l'opposition dans la nouvelle Constitution

Publications livres (2013-2014)

- Droit de l'environnement au Maroc, en Allemagne et au sein de l'Union Européenne
- Perception du tournant énergétique allemand dans les pays émergents
- Droit des marchés publics
- Démocratie et justice constitutionnelle
- Gouvernance sécuritaire et l'Etat de droit au Maroc
- La liberté de religion
- Perception historique et culturelle du Maroc
- Lexique de la Langue Amazighe moderne

Konrad Adenauer Stiftung

Publié par
Konrad Adenauer Stiftung e.V.
Bureau Maroc

© Tous droits réservés
Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.
Rabat 2014

Conception / Rédaction
Helmut Reifeld

Texte / Auteur
Clément Michel

Mise en page
Imprimerie CANAPRINT

Photos
Mission Conseil / KAS

Imprimé au Maroc

www.kas.de/marokko

Toutes nos publications sont également téléchargeables sur :
http://www.kas.de/marokko/fr/publications/